

DOSSIER DE PARTENARIAT
FONTAINE DE JOUVENCE AUTONOME



Notre réponse atout services

2024
147 avenue de la Somme
33700 Mérignac

Fontaine de Jouvence Autonome est une association déclarée à but non lucratif dont l'objectif est d'aider à domicile toute personne quel que soit son âge ou son handicap, qu'il s'agisse d'une aide ponctuelle (grossesse, naissance, accident, hospitalisation, maladie, ...) ou d'un accompagnement durable.

Créée en mars 2020 par des anciens personnels d'EHPAD et d'animation, nous souhaitons apporter notre savoir-faire auprès des particuliers en mettant notre personnel qualifié à leur disposition afin de réaliser les prestations de services.

Nous restons régulièrement en contact avec les particuliers pour assurer un suivi sur la qualité de l'intervention dans le but de chercher constamment à améliorer celle-ci.

Notre petite association se veut être locale et se distingue en ce sens des grandes structures nationales. Nous souhaitons privilégier des intervenants locaux qui auront à cœur d'aider nos clients dans la vie de tous les jours.

Vous pouvez nous contacter pour toutes demandes de renseignements complémentaires et venir nous rencontrer dans nos bureaux situés à Mérignac.

Notre histoire est belle et nous souhaitons la continuer à vos côtés.

Au plaisir de vous aider...



Les atouts d'un partenariat :

Dans un partenariat associatif, une entreprise et un organisme à but non lucratif choisissent de partager leurs ressources, leurs compétences et leurs connaissances. L'objectif ? **Une entraide mutuelle dans le but de concrétiser des projets d'intérêt commun** ! Le partenariat entreprise-association peut adopter diverses formes, telles que des **dons financiers** ou du **mécénat de compétences**. L'idée générale est de créer de la valeur pour les deux parties, tout en ayant un impact positif sur la société et l'environnement. Ici, nous nous focaliserons sur le mécénat.

Une entreprise qui prête main-forte à une association participe à la création d'un impact positif sur son territoire ainsi qu'au développement de celui-ci. On parle dans ce cas de **responsabilité territoriale des entreprises (RTE)**. **96 % des Français estiment que les entreprises se doivent d'avoir une responsabilité territoriale** (Les Français et la responsabilité territoriale des entreprises – Harris interactive pour ESS France).

Impliquer ses collaborateurs dans un partenariat associatif, c'est **injecter du sens** dans leur travail et par conséquent dans leur quotidien. C'est aussi une manière de répondre à leur besoin de **se sentir utile**. Uni(e)s autour de missions aux fins méritantes, ils seront également dans un contexte favorable à une meilleure **cohésion d'équipe**.

Le partenariat peut prendre deux formes distinctes :

Le Mécénat :

Derrière les retombées positives en matière d'image de marque et de climat social interne, l'entreprise ne doit pas oublier que **le don doit être réalisé de façon désintéressée**. 60% du don peuvent être déduits de vos impôts.

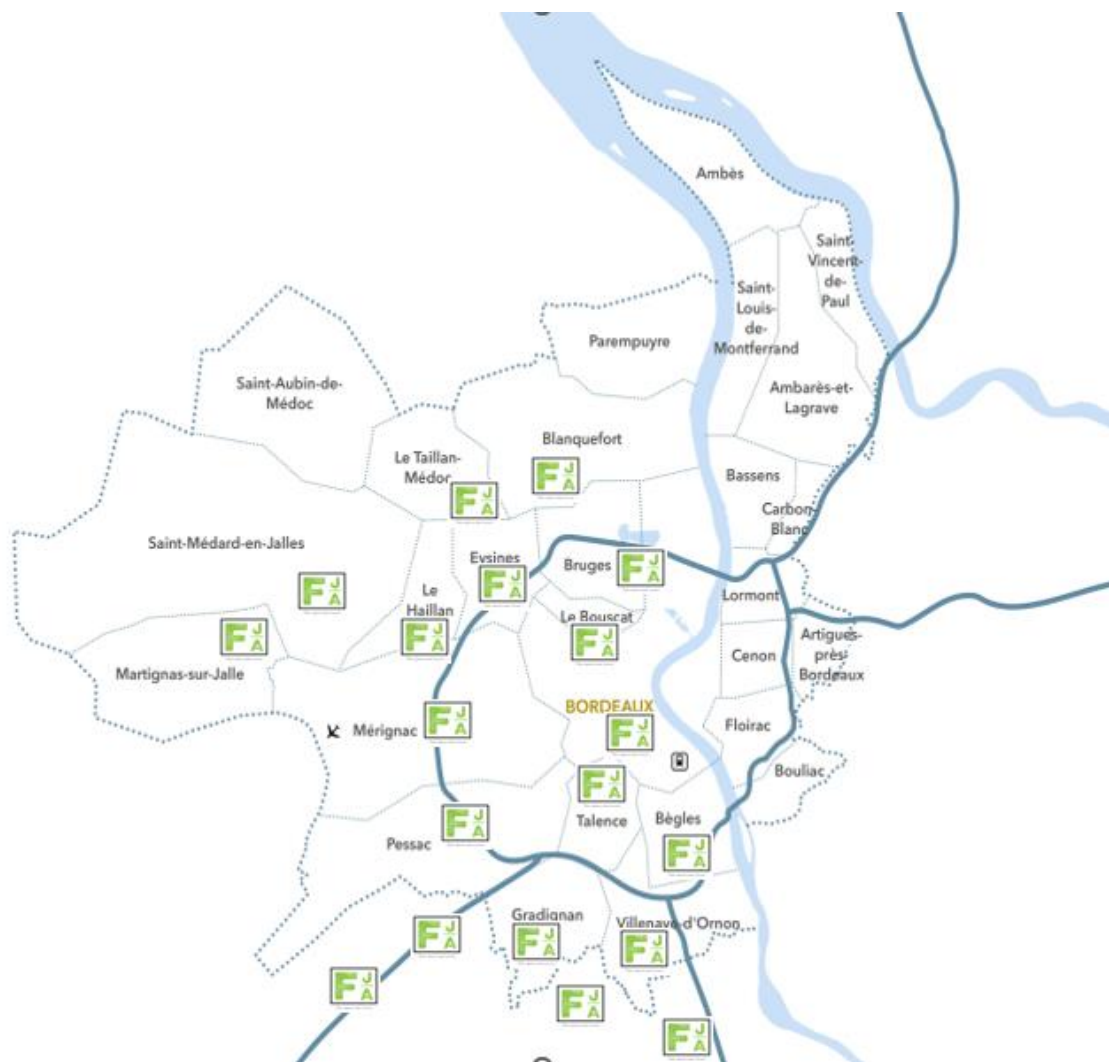
Le Sponsoring ou Parrainage :

L'idée est ici de construire un partenariat autour de contreparties mutuelles. Une entraide bénéfique aussi bien à l'association qu'à l'entreprise.

Présentation de FJA :

Notre association propose de nombreux services aux particuliers parmi lesquels l'entretien du domicile, le repassage, la garde d'enfants de plus de 3 ans, le petit bricolage, le petit jardinage, le soutien scolaire, la livraison de courses ou encore l'accompagnement de personnes.

Nous améliorons la vie quotidienne de près de 150 familles à ce jour et intervenons sur un secteur large qui comprend entre autre Bordeaux, Mérignac, Pessac, Talence, Gradignan, Le Bouscat, Bruges, Villenave d'Ornon, Bègles, etc...



L'engagement moral :

Notre but premier est de pouvoir notamment maintenir à domicile des personnes dépendantes en les accompagnants dans leurs tâches ménagères, administratives et vie quotidienne. Cependant, nous avons décidé de faire profiter nos services à toute la famille, peu importe l'âge et la situation. Aider les enfants dans leurs devoirs c'est pouvoir dégager du temps aux parents qui pourront l'utiliser par exemple pour les grands parents. Il en est de même pour chaque services à domicile que nous proposons.

Nous essayons de valoriser au mieux le travail de nos intervenant(e)s. Depuis 2022, nous leur attribuons des tickets restaurants. Prime d'ancienneté, participation aux déplacements, arbre de Noël et le projet de créer un comité d'entreprise. La relation tripartite entre nos clients, nos intervenant(e)s et la direction de l'association se veut de confiance et humaine, ce qui est le cœur de notre projet associatif.



Pourquoi faire appel à nous ? :

Etant à but non lucratif, notre objectif n'est pas financier. Nos tarifs sont donc moins élevés que beaucoup d'autres structures. Nos clients bénéficient d'un crédit d'impôts de 50% en avance immédiate. En d'autres termes, ils ne règlent que la moitié du montant de leur facture et ce, peu importe qu'ils soient imposable ou non. Notre association accepte le paiement en chèque CESU, prélèvement, virement et chèque bancaire.

Nous nous occupons de toutes les démarches administratives. Nos clients n'ont strictement rien à faire et peuvent profiter du temps libéré. Nous sommes prestataires et

donc les intervenant(e)s sont nos employés, on s'occupe donc de leurs congés, déclarations, bulletins de salaires, etc...



Propositions de partenariat :

Comme beaucoup d'entreprises, peut-être que vos employés sont contraints de s'absenter pour garder leurs enfants malades ou faisant face à des grèves scolaires. Peut-être que certains de vos employés sont épuisés dans leurs tâches domestiques et familiales. Notre partenariat peut donc s'articuler autour de remises sur nos services que vous pourrez proposer à vos employés. Leur libérer du temps leur permettra probablement d'être moins stressés, moins fatigués, plus heureux et donc moins absents et plus productif. Votre structure profitera donc directement de ces bénéfices.

En outre, nous pourrions également apposer votre logo sur nos réseaux sociaux, notre site internet, nos brochures et nos newsletters. De plus, vous pourriez introduire des encarts publicitaires dans notre livret d'accueil que nous distribuons à chaque nouveaux clients.

Nous nous engagerons également à ne pas conclure de partenariats avec vos potentiels concurrents du même secteur d'activités.

Pourquoi être partenaires ?

Être partenaire de FJA c'est :

- Soutenir une association locale avec des objectifs bien précis et aux valeurs humaines.
- Faire profiter vos employés de nos services à tarifs réduits pour les libérer de charges domestiques.
- Lutter contre l'absentéisme au travail lié à la garde d'enfants ou au surmenage.
- Véhiculer l'image de notre partenariat auprès des clients et employés de chaque partie.
- Bénéficier d'avantages fiscaux pour des apports financiers , dans le cadre d'une opération de mécénat.

Michaël SCHAËBEL,

Président bénévole



Notre réponse about services

Fontaine de Jouvence Autonome

Entreprise : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Email : _____

Adresse :

Tel : _____

Pour : _____ €

A _____ le ___/___/_____